



*Orléans, le 18 juillet 2005*

JEAN-PIERRE SUEUR

---

SENATEUR  
DU LOIRET

---

ANCIEN  
MINISTRE

Madame la Ministre,

Par un précédent j'avais appelé votre attention sur le grand intérêt que présenterait l'extension à l'est du canton de SULLY-SUR-LOIRE du périmètre qui a été retenu pour le classement du Val de Loire dans le Patrimoine mondial de l'humanité reconnu par l'UNESCO.

Depuis, des propositions ont été faites à la suite du travail qui a été effectué par les experts désignés par les ministères compétents.

Il apparaît que le projet qui a été retenu, au stade actuel, retient essentiellement deux sites dans les cantons de BRIARE et de CHATILLON SUR LOIRE, le site du Pont Canal de Briare et le site de Mantelot.

Ces sites sont, en effet, tout à fait remarquables et ils ont toute leur place dans le patrimoine ligérien pris en compte par l'UNESCO.

Mais la sélection de ces seuls sites et des espaces avoisinants aurait l'effet de provoquer une « interruption » du périmètre retenu, GIEN et le Giennois se retrouvant au mieux classés dans le statut incertain de « zone tampon ».

Or le site de GIEN est, lui aussi, remarquable.

**Madame Nelly OLIN**  
**Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable**  
20, avenue de Ségur  
75007 PARIS

1/2

Je ne me lasse pas pour ma part d'admirer la vue de GIEN lorsque l'on approche de la ville, au sud de la Loire, ni le magnifique pont qui franchit la Loire à Gien. La disposition de la ville, du château jusqu'au fleuve, les toits qui ont gardé leur caractère, leur couleur, leur harmonie- tout cela compose- avec les communes avoisinantes- un site, lui aussi, de très grande qualité et il serait vraiment incompréhensible que ce périmètre de la Loire « patrimoine mondial de l'humanité » s'interrompe avant Gien pour... continuer après.

En vérité, les cantons de CHATILLON-SUR-LOIRE, de BRIARE et de GIEN constituent une unité. Et il serait à mon sens dommageable et difficilement compréhensible que GIEN ne soit pas pris en considération dans cet ensemble.

C'est pourquoi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir réexaminer cette question avec une particulière attention avant qu'une proposition définitive ne soit faite en 2006.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de mes hommages respectueux.

Jean-Pierre SUEUR